



Lycée polyvalent d'Alembert

20, sente des Dorées - 75019 PARIS - Tél : 01 42 08 04 10 - Fax : 01 42 08 89 04
<http://lyc-dalembert.ac-paris.fr>

Ortho - Prothésiste

PRÉ - BAC

C.A.P.

BACCALAURÉAT

D.T.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ALTERNANCE

B.T.S.

Les étudiants sont recrutés après un Bac S ou S.T.I. ou après un D.T sous condition d'avoir un contrat de formation avec une entreprise de grand appareillage.

Les étudiants doivent avoir des aptitudes manuelles, le goût du contact humain ainsi que le sens des responsabilités et une bonne capacité au travail autonome.

Le titulaire du B.T.S. est orthoprothésiste. Il réalise les prises d'empreintes et les mesures. Il conçoit les appareils orthopédiques. Il est l'interlocuteur direct des médecins prescripteurs. Il répond aux problèmes thérapeutiques par des solutions technologiques.

Il s'intègre dans une équipe médicale pluridisciplinaire.

Il participe éventuellement à la fabrication et effectue les essayages et les livraisons des orthèses et prothèses.

Il peut travailler dans une entreprise privée, dans un centre de rééducation, dans une O.N.G. (Handicap International, Croix Rouge...). Il peut à terme créer sa propre entreprise.

Les études durent 3 ans elles comportent de l'enseignement général, technologique et des connaissances médicales. L'enseignement pratique est majoritairement dispensé par l'entreprise sous contrat.

La formation comprend 9 semaines de stage en milieu hospitalier ou en centre de rééducation.



Examen clinique de l'orthoprothésiste



Prise de moulage d'une orthèse



CONTENU DE LA FORMATION B.T.S. Ortho - Prothésiste (Heures / Semaines) lors des périodes au lycée (tous les quinze jours)

MATIÈRES	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Culture générale	3	3	3
Anglais	3	2	3
Sciences appliquées	5	6	6
Connaissances médicales	13	13	10
Travaux pratiques, CAO, technologies	11	8	10
Suivi des apprentis	1	1	1
Psychologie et sociologie		1	1
Gestion		1	1
Droit		1	1
Horaires non contractuels	Total	36	33
		33	36

En cas d'échec à l'examen, le candidat peut conserver le bénéfice des notes choisies pendant 5 ans